



Organiser la synergie des acteurs pour assurer l'animation du Contrat de rivière

**BILAN À MI-PARCOURS, BILAN FINAL ET SUIVI DES INDICATEURS**

## PRIORITÉ



## COÛT TOTAL

87 000 €

## MAÎTRE(S) D'OUVRAGE



RIV4VAL

## ANNÉES



## RÉFÉRENCE(S) SDAGE

**OF 4** : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau

**4-01** : Intégrer les priorités du SDAGE dans les SAGE et contrats de milieu

## Nature de l'action

Le Contrat de Rivières du Syndicat Rivières des 4 Vallées prévoit la réalisation de nombreuses actions sur une durée de 7 ans. C'est une démarche concertée et contractualisée qui implique une mise en œuvre technique, humaine et financière conséquente afin de répondre aux problématiques locales et gestion des ressources et des milieux aquatiques.

Il est nécessaire d'évaluer la pertinence et la durabilité des actions au regard des objectifs énoncés, de vérifier leur cohérence et d'évaluer l'utilisation des moyens financiers mobilisés.

Afin de faciliter l'appropriation des objectifs fixés, il est nécessaire d'établir un suivi régulier de son avancement. **Le comité de rivière** constitué en 2012 suivra la phase de mise en œuvre du Contrat. Un suivi régulier d'**indicateurs** (milieux, pressions, réponses) sera effectué.

**Le bilan mi-parcours** doit permettre de recaler les priorités et de réorienter les actions sur la 2ème période du Contrat de rivière afin d'assurer une mise en œuvre efficace.

En fin de Contrat, les décideurs locaux devront avoir une vision claire à moyen et plus long terme de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques de leur territoire. Ce travail sera effectué dans le cadre d'un **bilan du Contrat** en 2021.

## Description de l'action

### **Le comité de rivière : instance de suivi**

Le Comité de rivières des 4 vallées a été constitué en 2012 dans la phase d'élaboration du Contrat de Rivières. Cette instance suivra également la phase de mise en œuvre du Contrat, et assurera le respect de l'application des orientations stratégiques et des objectifs du Contrat, par la réalisation des actions prévues dans le programme d'actions.

Des comités techniques et thématiques, issus du Comité de rivière, se réuniront autour de thématiques plus ciblées et suivront la mise en œuvre technique des actions et leur coordination. Ils veilleront également à la bonne concertation de l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau.

### **Le suivi des indicateurs :**

Le suivi du Contrat sera assuré par la mise en place d'un tableau de bord technique et financier renseigné par des indicateurs par l'équipe technique du syndicat.

Ces indicateurs renseigneront sur l'état des milieux, les pressions et les réponses apportées, et permettront d'évaluer en fin de Contrat, à partir de l'état de référence, l'atteinte des objectifs fixés au Contrat.

Les indicateurs seront régulièrement actualisés, accompagnés de représentations cartographiques, et seront présentés annuellement au Comité de rivière et accompagneront un rapport d'activité. Le rapport d'activité et le tableau des indicateurs seront également rendus disponibles sur le site internet du Contrat de Rivières.

**Bilan intermédiaire du Contrat : 2018 – 2019**

Afin de prendre en compte les évolutions intervenues depuis sa signature, le présent Contrat sera révisé à mi-parcours, c'est à dire en 2018-2019. Ce bilan sera plus particulièrement l'occasion de dresser l'état d'avancement de l'ensemble des opérations prioritaires liées à la mise en œuvre du programme de mesure du SDAGE Rhône Méditerranée. A cette occasion, l'engagement de l'Agence de l'Eau pourra être ajusté par voie d'avenant. On vise dans cette partie notamment les opérations qui seraient mieux définies à l'issue du protocole de gestion de la ressource en eau.

Ce bilan sera validé par le Comité de Rivière et sera diffusé sur le site internet du syndicat.

**Bilan du Contrat : 2021**

Le bilan du Contrat de Rivières permettant son évaluation présentera les points suivants :

- comparaison de l'état des lieux initial et final
- bilan technico-économique (moyens et résultats face aux investissements)
- bilan du fonctionnement de la procédure (moyens et résultats de fonctionnement)
- évaluation du Contrat, dont l'évaluation de l'atteinte des objectifs du programme de mesures du SDAGE
- conclusions, recommandations, perspectives, notamment pour poser les conditions de la continuité d'une gestion de bassin (structure porteuse, compétences, organisation matérielle et financière, etc.).

Ce bilan sera également validé par le Comité de Bassin et diffusé sur le site internet du syndicat.

*Objectifs visés*

- Evaluer la pertinence et la durabilité des actions au regard des objectifs énoncés
- Vérifier leur cohérence
- Evaluer l'utilisation des moyens financiers mobilisés

*Indicateurs de suivi*

C-IND3 : Réalisation des 2 bilans  
C-IND4 : Mobilisation du Comité de rivière et des comités techniques et thématiques

*Financement des opérations*

N° et intitulé	Coût total HT	AE RMC		CG 38		MO	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant
1 - Mise en place d'une base de suivi des indicateurs	interne						
2 - Suivi des indicateurs	interne						
3 - Bilan mi-parcours/ Bilan final	87 000	50%	43 500			50%	43 500
<b>TOTAL</b>	<b>87000</b>	50%	43 500			50%	43 500



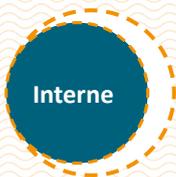
Communiquer et sensibiliser pour mieux fédérer

ELABORER ET ANIMER UN PLAN DE COMMUNICATION AUTOUR DES OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIÈRE

## PRIORITÉ



## COÛT TOTAL



## MAÎTRE(S) D'OUVRAGE



RIV4VAL

## TYPE D'OPÉRATION

Animation

## ANNÉES



## COMMUNES CONCERNÉES

Toute les communes du bassin versant

## PUBLICS CONCERNÉS

- Elus
- Comité de bassin
- Grandpublic
- Scolaires
- Industriels
- Agriculteurs / Exploitants
- Propriétaires riverains
- Partenaires
- Maîtres d'oeuvre / d'ouvrage
- Médias

## Contexte et justification de l'action

Le Syndicat Rivières des 4 Vallées est la structure porteuse du Contrat de rivière.

Pour assurer la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs du Contrat, elle dispose d'une équipe à vocation technique, réunissant les compétences nécessaires, pour couvrir l'ensemble des problématiques à traiter :

- une chargée de mission pour l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat, qui assure également la direction de la structure,
- une technicienne de rivières pour l'élaboration des diagnostics et la mise en place de solutions opérationnelles (incluant le suivi de travaux) sur les problématiques d'entretien, de restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques et de lutte contre les inondations,
- une chargée de mission stratégie foncière et zones humides pour accompagner et assurer la cohérence des projets de gestion et de restauration des zones humides.

La réussite des actions ne dépend cependant pas uniquement de la qualité des prestations techniques. Elle résulte de l'implication des acteurs du territoire, de leur volonté à soutenir et pérenniser la dynamique de gestion durable.

Au titre de structure porteuse, le Syndicat Rivières des 4 Vallées doit s'attacher à fédérer les acteurs et partenaires du Contrat pour assurer la mise en œuvre des actions prévues.

Le Syndicat Rivières des 4 Vallées ne dispose d'aucun outil de communication à jour. Le plan de communication, pour ce second contrat, prévoit de réactualiser les supports préalablement créés (comme la charte graphique, le journal d'information et l'exposition itinérante) mais aussi de se doter d'outils spécifiques et ciblés pour accompagner l'argumentaire, faciliter la compréhension des thématiques et mobiliser les acteurs.

Etant donné l'étendue du travail à mener et le « retard à rattraper » sur la communication et la création d'outil, il est essentiel que ce poste soit occupé à temps plein par un(e) chargé(e) de communication sur la durée totale du Contrat de rivière.

Il sera toutefois nécessaire de faire appel à des prestations complémentaires pour la création et la réalisation de certains supports.

*Description de l'action*

Les missions du chargé de communication sont les suivantes :

- Définition de la stratégie de communication
- Planification et pilotage des opérations de communication et de sensibilisation
- Création (rédaction et mise en forme) des outils et des supports
- Coordination des prestataires
- Organisation des évènements
- Gestion administrative du service communication : budget, marchés publics, commandes et facturation

*Objectifs visés*

La communication doit faciliter l'atteinte du résultat en mobilisant les énergies autour du projet. Elle doit fournir des arguments convaincants mais aussi intervenir sur le plan organisationnel.

- **Accompagner la mise en œuvre du contrat sur le plan opérationnel**
- **Sensibiliser et éduquer pour accompagner les actions du contrat et les pérenniser**
- **Légitimer le Syndicat et accroître sa visibilité**

Ces trois points constituent les actions prévues par le Volet C : Actions d'accompagnement.

Ils seront détaillés dans les fiches actions correspondantes et mettront en évidence les outils à mettre en place pour en assurer la réussite.

*Indicateurs de suivi*

C IND 1 : Postes

*Financement des opérations*

N° et intitulé	Coût total HT	AE RMC		MO	
		%	Montant	%	Montant
C-2-1 : Poste de chargée de communication					
		Cf. Fiche C-1 -1			